

*mis en ligne le 02/02/2023*

SMP/DB

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 30 janvier 2023**

**CM20230130-11**

**TRAVAUX**

**Réfection des infrastructures électriques du Port de Rives à Thonon-les-Bains -  
Autorisation de signer le marché de travaux**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique,  
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023,

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge de la commande publique, expose :

Le 15 septembre 2022, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des infrastructures électriques du Port de Rives à Thonon-les-Bains était notifié à la société PROJECTEC (74200 THONON) pour un montant de 38 750,00 € HT et calculé sur la base d'une enveloppe prévisionnelle des travaux de 500 000 € HT.

Ce marché comporte une phase diagnostic (DIAG) destinée à établir précisément l'état des installations existantes à confirmer l'importance et la nature des travaux à réaliser.

Ce coût prévisionnel des travaux a ainsi dû être fortement modifié par la Commune pour les raisons suivantes :

- Le constat d'un état plus dégradé qu'escompté de l'ensemble du réseau électrique existant alimentant les divers dispositifs (plus de 10 km de câbles) ;
- La nécessité d'intégrer au programme les problématiques de l'éclairage public d'une part (notamment dans une perspective d'optimisation des consommations), et de l'éclairage des pontons d'autre part (non envisagées initialement) ;
- L'intégration de la dernière norme électrique qui n'avait pas été appréhendée par le maître d'ouvrage lors de l'estimation financière prévisionnelle, obligeant à installer des coffrets comprenant 4 prises au lieu de 8 (comme envisagé initialement), ayant pour conséquence de doubler le nombre de coffrets électriques.

La forte augmentation du périmètre du programme entraîne de fait une augmentation importante des travaux nécessaires à une restructuration des infrastructures qui soit efficace et respectueuse des dernières normes en vigueur. Le coût prévisionnel des travaux, après modification du programme par la Commune, est désormais de 1 385 600 € HT (valeur novembre 2022).

En conséquence, et comme le permet la clause de réexamen de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique prévue dans les pièces du marché, la rémunération définitive du maître d'œuvre après modification du programme a été fixée à 76 080 € HT.

Une consultation a été lancée pour attribuer le marché de travaux de réfection des infrastructures électriques.

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 janvier 2023, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, pour un montant total de 1 376 239,25 € HT (1 651 487,10 € TTC).

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 30 janvier 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit désormais comme suit :

<b>Frais de maîtrise d'ouvrage dont :</b>	<b>810,00 €</b>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	810,00 €
<b>Honoraires du maître d'œuvre y compris avenant</b>	<b>76 080,00 €</b>
<b>Travaux</b>	<b>1 376 239,25 €</b>
<b>Divers et imprévus</b> <i>(5 % du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre)</i>	<b>72 615,96 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>1 525 745,21 €</b>
TVA 20 %	305 149,04
<b>Total TTC</b>	<b>1 830 894,25 €</b>

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réfection des infrastructures électriques du Port de Rives à Thonon-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

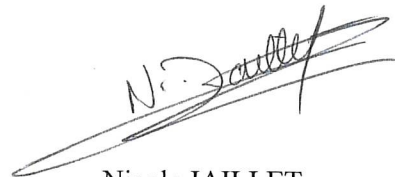
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*